Image not found or type unknown

congés payer et licenciement

Par **christelle03**, le **28/07/2019** à **11:38**

Bonjour,

Je me permets de venir vous posez quelques questions
voilà je vous résumé mon soucis
Je suis aide a domicile a 110 heures par mois
j ai eu un accident du travail le 6 juillet 2015 (transporter par ma patronne de l époque et déposer sur le parking de l hôpital , j ai fait le chemin a pied jusqu' au
urgence sachant que j avais un traumatisme au coup et bras) donc je n ai pas pris mes vacances
de juillet 2015 à 30 juin 2017 (était en accident)
- puis en arrêt je cotise plus pour mes CP

voici mes questions :
- combien me doivent ils de vacances ?
- puis je prétende a une compensation sachant que je n ai jamais passer de visite médicale puis mon embauche (environ trois avant mon accident)
- avait il le droit de me déposer de ne pas contacter les pompiers lors de mon accident ? et 25 kilomètres sachant que depuis je ne peux plus travaillée

je vous remercie par avance la personne qui prendra le temps de lire mon massage cordialement

Merci de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés